

SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DES POSTES Section locale de Montréal

ANNEXE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 AOÛT 2020 COLLÈGE ANDRÉ-GRASSET

1001, boul. Crémazie Est, Montréal, QC, H2M 1M3 (Entrée Est, stationnement # 2)

LE PORT DU COUVRE-VISAGE SERA OBLIGATOIRE POUR LES MEMBRES LORS DES DÉPLACEMENTS À L'INTÉRIEUR ET À L'EXTÉRIEUR DES SALLES, DANS LES AIRES COMMUNES ET EN PRÉSENCE D'AUTRES MEMBRES. DÈS VOTRE ARRIVÉE VOUS DEVREZ PORTER VOTRE COUVRE-VISAGE, SANS QUOI L'ACCÈS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE VOUS SERA REFUSÉ. VOUS POURREZ L'ENLEVER UNE FOIS ASSIS, À CONDITION DE RESPECTER UNE DISTANCE DE DEUX MÈTRES.



AUCUN CAFÉ NE SERA FOURNI POUR ÉVITER LES ATTROUPEMENTS.



GARDEZ LA DISTANCIATION DE 2 MÈTRES LORSQUE VOUS ATTENDEZ POUR LA SIGNATURE DES PRÉSENCES. APPORTEZ VOTRE PROPRE STYLO, SINON LE STYLO FOURNI DEVRA ÊTRE DÉSINFECTÉ ENTRE CHAQUE USAGE.



UN SEUL MICRO SERA FOURNI POUR LES QUESTIONS. CHAQUE INTERVENANT DEVRA LE DÉSINFECTER AVANT DE PRENDRE LA PAROLE. IL FAUDRA RESPECTER UNE DISTANCIATION PHYSIQUE LORS DE L'ATTENTE POUR LA PRISE DE PAROLE.

Syndicalement,

Yannick Gagnon
Secrétaire-trésorier
STTP-Section locale de Montréal
YG/sg sepb-574

Le couvre-visage (masque artisanal) ne remplace pas :



e lavage des mains



physique



L'isolement à la maison si vous êtes malade